



CAP MARITIME

Formation scolaire de niveau 3 (2 ans)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Vous serez capable :

- de participer à la conduite du navire ;
- de participer à la maintenance et l'entretien du matériel et du navire ;
- d'assurer la sécurité sur un navire ;
- de maîtriser les techniques de pêche et le traitement des captures.

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignements généraux : français, histoire-géographie, mathématiques, physique-chimie, prévention santé environnement (PSE), anglais, enseignement artistique, EPS ;

Enseignements professionnels* : techniques de pêche, ramendage, matelotage, manœuvre, machines marines, navigation, sécurité, survie, stabilité.
Sous réserve de remplir certaines conditions, les enseignements professionnels conduisent à la **délivrance de brevets et certificats maritimes permettant d'exercer des fonctions à bord de navires*** ;

Certificats spécifiques* : exigés pour l'exercice de certaines fonctions et tâches à bord des navires (sécurité, incendie, enseignement médical).

**Conformément à la convention STCW : Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers (normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille).*

PÉRIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE

12 semaines sur une période de 2 ans.

POURSUITE D'ÉTUDES

BAC PRO* Conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM) pêche ou commerce / plaisance ;
BAC PRO* Electromécanicien marine (EMM) ;
BAC PRO* Polyvalent.

*Intégration en classe de 1^{ère} sur dossier.



RECRUTEMENT

Garçons et filles après la classe de 3^{ème} ou après un diplôme de niveau 3 ;

Aptitude physique à la navigation.

MÉTIERS

- matelot ou mécanicien (personnel d'exécution) sur tout type de navire (pêche, plaisance professionnelle, marine marchande, cultures marines)* ;
- chef mécanicien sur tout navire de moins de 250 kW de puissance propulsive* ;
- évolution vers des fonctions supérieures par la formation professionnelle au pont et à la machine.

**sous réserve d'aptitude physique à la navigation et d'être titulaire des brevets et certificats maritimes requis pour naviguer.*

LIEUX DE FORMATION :

LPM de Boulogne/Le Portel ;
LPMA Jacques de Thézac d'Etel ;
LPM de Ciboure ;
LPM Paul Bousquet de Sète ;
LPM de Guilvinec ;
LPM Pierre Loti de Paimpol ;
LPMA de la Rochelle ;
LPMA Daniel Rigolet de Cherbourg ;
LPM Anita Conti de Fécamp ;
LPM Florence Arthaud de Saint-Malo ;
LPMA Jacques Faggianelli de Bastia.

LPM : Lycée professionnel maritime

LPMA : Lycée professionnel maritime et aquacole

Tous les LPM sont dotés d'un internat.